

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT JUDICIAIRE DE QUÉBEC**

CERTIFICAT DE LOCALISATION

LOTS : 3 814 432, 3 814 446, 3 815 313,
3 815 378 et 3 816 497
CADASTRE : du Québec
CIRC. FONCIÈRE : Montmorency
MRC : La Côte-de-Beaupré
MUNICIPALITÉ : Paroisse de Saint-Joachim
Propriétaire(s) : Hélène Harnois

RAPPORT

DOSSIER : 24508
MINUTE : 1446

1. MANDAT

Le quatorzième jour du mois de novembre de l'an deux mille quinze (14 novembre 2015), à la demande de Sophie Harnois, j'ai effectué certaines opérations d'arpentage et de localisation sur un immeuble constituant une terre agricole et forestière située sur le chemin du Cap-Tourmente, dans la municipalité de la Paroisse de Saint-Joachim. Cet immeuble se situe en périphérie du lot 3 815 314, soit l'emplacement résidentiel portant le numéro civique 769 chemin du Cap-Tourmente propriété de Hélène Harnois.

Les recherches au registre foncier du Québec en rapport avec cet immeuble ont été effectuées le 14 décembre 2015.

2. DROIT DE PROPRIÉTÉ

2.1 TITRE DE PROPRIÉTÉ

Hélène Harnois est propriétaire de cet immeuble pour l'avoir acquis en vertu de l'acte suivant :

- Acte de vente de Boisé du Petit-Cap inc. en faveur de Hélène Harnois, passé devant Me Sylvie Baillargeon, notaire, le 30 juin 2015, et publié au bureau de la publicité des droits de Montmorency le 2 juillet 2015, sous le numéro 21 666 826.

2.2 HISTORIQUE CADASTRAL

Le lot 3 814 432 du cadastre du Québec a été mis en vigueur au bureau de la publicité des droits de Montmorency le 20 mai 2014, selon la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois (L.R.Q., chapitre R-3.1). Ce lot remplace le lot 58-12-1 du cadastre de la Paroisse de Saint-Joachim.

Le lot 3 814 446 du cadastre du Québec a été mis en vigueur au bureau de la publicité des droits de Montmorency le 20 mai 2014, selon la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois (L.R.Q., chapitre R-3.1). Ce lot remplace le lot 481 du cadastre de la Paroisse de Saint-Joachim.

Le lot 3 815 313 du cadastre du Québec a été mis en vigueur au bureau de la publicité des droits de Montmorency le 20 mai 2014, selon la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois (L.R.Q., chapitre R-3.1). Ce lot remplace le lot 479 du cadastre de la Paroisse de Saint-Joachim.

Le lot 3 815 378 du cadastre du Québec a été mis en vigueur au bureau de la publicité des droits de Montmorency le 20 mai 2014, selon la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois (L.R.Q., chapitre R-3.1). Ce lot remplace le lot 478 du cadastre de la Paroisse de Saint-Joachim.

Le lot 3 816 497 du cadastre du Québec a été mis en vigueur au bureau de la publicité des droits de Montmorency le 20 mai 2014, selon la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois (L.R.Q., chapitre R-3.1). Ce lot remplace le lot 58-12-2 du cadastre de la Paroisse de Saint-Joachim.

Le lot 58-12-1 du cadastre de la Paroisse de Saint-Joachim a été mis en vigueur au bureau de la publicité des droits de Montmorency le 23 juillet 2008. Ce lot subdivise une partie du lot 58-12 dudit cadastre.

Le lot 58-12-2 du cadastre de la Paroisse de Saint-Joachim a été mis en vigueur au bureau de la publicité des droits de Montmorency le 23 juillet 2008. Ce lot subdivise une partie du lot 58-12 dudit cadastre.

Le lot 478 du cadastre de la Paroisse de Saint-Joachim a été mis en vigueur au bureau de la publicité des droits de Montmorency le 14 mai 2007. Ce lot remplace une partie des lots 58, 66, 67 et 68 dudit cadastre.

Le lot 479 du cadastre de la Paroisse de Saint-Joachim a été mis en vigueur au bureau de la publicité des droits de Montmorency le 14 mai 2007. Ce lot remplace les lots 58-3, 58-4, 58-6 et 58-7 et une partie des lots 58 et 69 dudit cadastre.

Le lot 481 du cadastre de la Paroisse de Saint-Joachim a été mis en vigueur au bureau de la publicité des droits de Montmorency le 14 mai 2007. Ce lot remplace les lots 57-2, 58-A et 71-1 et une partie des lots 57, 58 et 71 dudit cadastre.

Le lot 57-2 du cadastre de la Paroisse de Saint-Joachim a été mis en vigueur au bureau de la publicité des droits de Montmorency le 8 mars 1974. Ce lot subdivise une partie du lot 57 dudit cadastre.

Le lot 58-A du cadastre de la Paroisse de Saint-Joachim a été mis en vigueur au bureau de la publicité des droits de Montmorency le 15 juin 1918. Ce lot subdivise une partie du lot 58 dudit cadastre.

Les lots 58-3, 58-4, 58-6 et 58-7 du cadastre de la Paroisse de Saint-Joachim ont été mis en vigueur au bureau de la publicité des droits de Montmorency le 6 avril 1971. Ces lots subdivisent une partie du lot 58 dudit cadastre.

Le lot 58-12 du cadastre de la Paroisse de Saint-Joachim a été mis en vigueur au bureau de la publicité des droits de Montmorency le 14 mai 2007. Ce lot subdivise une partie du lot 58 dudit cadastre.

Le lot 71-1 du cadastre de la Paroisse de Saint-Joachim a été mis en vigueur au bureau de la publicité des droits de Montmorency le 19 avril 1973. Ce lot subdivise une partie du lot 71 dudit cadastre.

Le cadastre de la Paroisse de Saint-Joachim a été mis en vigueur le 1^{er} septembre 1879, créant ainsi les lots 57, 58, 66, 67, 68, 69 et 71.

2.3 DESCRIPTION ACTUALISÉE DU BIEN-FONDS

L'immeuble faisant l'objet du présent certificat de localisation, propriété de Hélène Harnois, est constitué de cinq parcelles :

Parcelle 1

La première parcelle, étant le lot 3 814 432, du cadastre du Québec se décrit consécutivement comme suit :

Un terrain de forme irrégulière, borné vers l'Est, par le lot 4 879 459, mesurant le long de cette limite 242,83 mètres; vers le Sud-Est, par le lot 3 816 497, étant la parcelle décrite en cinquième lieu, mesurant le long de cette limite 89,60 mètres; vers l'Ouest, par le lot 3 814 431, mesurant le long de cette limite 295,80 mètres; vers le Nord, par le lot 3 814 858, mesurant le long de cette limite 85,58 mètres le long d'un arc de cercle de 878,90 mètres de rayon; contenant en superficie 22 388,8 mètres carrés.

Cette propriété est indiquée sur le feuillet 1 de 3 des plans ci-joint, par les points 12, 13, 16, 17 et 12.

Superficie : 22 388,8 mètres carrés.

Parcelle 2

La seconde parcelle, étant le lot 3 814 446, du cadastre du Québec se décrit consécutivement comme suit :

Un terrain de forme irrégulière, borné vers l'Est, par le lot 3 814 440, mesurant le long de cette limite 51,93 mètres; vers le Sud, l'Est et le Sud, par le lot 3 814 858, mesurant respectivement le long de ces limites 114,21 mètres le long d'un arc de cercle de 858,78 mètres de rayon, 2,56 mètres, 44,47 mètres le long d'un arc

de cercle de 861,22 mètres de rayon et 9,72 mètres le long d'un arc de cercle de 3558,80 mètres de rayon; vers le Nord-Ouest et le Nord, par le lot 3 815 526, étant le chemin du Cap-Tourmente, mesurant successivement le long de ces limites 14,95 mètres, 18,50 mètres, 23,26 mètres, 5,61 mètres, 31,73 mètres, 44,11 mètres et 30,48 mètres; contenant en superficie 6 287,2 mètres carrés.

Cette propriété est indiquée sur le feuillet 1 de 3 des plans ci-joint par les points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 79, 9, 10, 11 et 1.

Superficie : 6 287,2 mètres carrés.

Parcelle 3

La troisième parcelle, étant le lot 3 815 313, du cadastre du Québec se décrit consécutivement comme suit :

Un terrain de forme irrégulière, borné vers l'Est, par le lot 3 815 344, mesurant successivement le long de cette limite 312,88 mètres, 365,42 mètres et 102,28 mètres; vers le Sud, l'Est, le Nord, l'Est et le Sud-Est, par le lot 3 815 314, mesurant successivement le long de ces limites 67,52 mètres, 211,42 mètres, 20,40 mètres, 111,25 mètres, 15,48 mètres le long d'un arc de cercle de 28,79 mètres de rayon, 28,23 mètres et 23,85 mètres le long d'un arc de cercle de 29,47 mètres de rayon; vers l'Ouest, le Sud-Ouest, l'Ouest, le Nord-Ouest, l'Ouest, le Nord-Ouest et l'Ouest, par le lot 3 815 308, mesurant successivement le long de ces limites 28,60 mètres, 15,33 mètres, 37,04 mètres, 51,95 mètres, 298,08 mètres, 18,72 mètres, 266,97 mètres, 46,82 mètres, 33,39 mètres, 33,25 mètres, 51,12 mètres, 43,60 mètres, 12,46 mètres, 7,82 mètres, 39,24 mètres et 221,13 mètres; vers le Nord, par le lot 3 815 493, étant le chemin du Cap-Tourmente, mesurant le long de cette limite 106,08 mètres; contenant en superficie 16,54 hectares.

Cette propriété est indiquée sur le feuillet 2 de 3 des plans ci-joint par les points 18 à 44.

Superficie : 16,54 hectares.

Parcelle 4

La quatrième parcelle, étant le lot 3 815 378, du cadastre du Québec se décrit consécutivement comme suit :

Un terrain de forme irrégulière, borné vers l'Est, par les lots 3 815 348, 3 815 377 et 3 815 376, mesurant le long de cette limite 1 982,86 mètres et 680,43 mètres; vers le Sud, par le lot 3 815 493, étant le chemin du Cap-Tourmente, mesurant le long de cette limite 109,45 mètres; vers l'Ouest, par les lots 3 815 193 et 3 815 379, mesurant le long de cette limite 945,21 mètres; vers le Sud et l'Est, par le lot 3 815 379, mesurant respectivement le long de ces limites 213,36 mètres et 932,68 mètres; vers le Sud, par le lot 3 815 493, étant le chemin du Cap-Tourmente, mesurant le long de cette limite 169,27 mètres; vers le Sud-Ouest, par le lot 3 815 263, mesurant successivement le long de cette limite 864,14 mètres,

309,97 mètres et 59,56 mètres; vers le Nord et le Nord-Ouest, par le lot 5 644 619, mesurant le long de ces limites 144,47 mètres, 115,45 mètres et 355,92 mètres; vers l'Ouest, le Nord-Ouest et le Nord, par le lot 5 644 619, mesurant respectivement le long de ces limites 40,11 mètres, 22,01 mètres, 12,95 mètres, 19,06 mètres, 27,24 mètres, 21,06 mètres, 27,17 mètres, 26,01 mètres, 25,35 mètres, 24,35 mètres, 15,27 mètres, 18,83 mètres, 22,05 mètres, 33,89 mètres, 9,48 mètres, 17,94 mètres, 18,12 mètres et 14,58 mètres; vers l'Ouest, par les lots 5 644 619 et 5 626 272, mesurant successivement le long de cette limite 568,98 mètres et 382,35 mètres; vers le Nord-Ouest, par le lot 3 815 347, mesurant le long de cette limite 102,64 mètres; contenant en superficie 79,8 hectares.

Cette propriété est indiquée sur le feuillet 3 de 3 des plans ci-joint par les points 45 à 78.

Superficie : 79,8 hectares

Parcelle 5

La cinquième parcelle, étant le lot 3 816 497, du cadastre du Québec se décrit consécutivement comme suit :

Un terrain de forme irrégulière, borné vers l'Est, par le lot 4 879 459, mesurant le long de cette limite 420,82 mètres; vers le Sud, par le Fleuve St-Laurent, mesurant le long de cette limite 86,74 mètres; vers l'Ouest, par le lot 3 814 431, mesurant le long de cette limite 376,62 mètres; vers le Nord-Ouest, par le lot 3 814 432, étant la parcelle décrite en premier lieu, mesurant le long de cette limite 89,60 mètres; contenant en superficie 33 838,8 mètres carrés.

Cette propriété est indiquée sur le feuillet 1 de 3 des plans ci-joint par les points 13, 14, 15, 16 et 13.

Superficie : 33 838,8 mètres carrés.

2.4 CONCORDANCE ENTRE LES TITRES, LE CADASTRE ET L'OCCUPATION

J'ai constaté les éléments suivants pouvant délimiter chaque parcelle de la propriété à l'étude :

Parcelle 1 et Parcelle 5 (3 814 432 et 3 816 497), Feuillet 1 de 3

- Une clôture se situe de part et d'autre de la limite Est;
- Un fossé se situe de part et d'autre de la limite Ouest;
- La limite Nord correspond à la limite d'emprise d'un chemin de fer;
- La limite Sud du lot 3 816 497 correspond à la limite de la basse marée du Fleuve St-Laurent et au zéro des cartes, tel qu'établi par le service hydrographique du Canada;

- La limite Nord du lot 3 816 397 correspond à la ligne des hautes eaux du Fleuve St-Laurent.

Les lots 3 814 432 et 3 816 497 du cadastre du Québec sont respectivement conformes aux lots 58-12-1 et 58-12-2 du cadastre de la Paroisse de Saint-Joachim dans leurs dimensions, dans leurs limites et dans leur contenance.

Je conclus qu'il y a concordance générale entre les titres, le cadastre et l'occupation.

Parcelle 2 (3 814 446), Feuillet 1 de 3

- Une clôture se situe sur la limite Est;
- La limite Sud correspond à la limite d'emprise d'un chemin de fer.

Le lot 3 814 446 du cadastre du Québec est conforme au lot 481 du cadastre de la Paroisse de Saint-Joachim dans ses dimensions et dans ses limites. Je constate que la superficie du lot 3 814 446 est de 6 327,4 mètres carrés; alors que la superficie du lot 481, dont le lot 3 814 446 est issu, est de 6 287,2 mètres carrés. Cette dernière superficie est celle que j'ai mesurée et qui est reportée à la description actualisée du bien-fonds de l'item 2.3 du présent rapport.

À l'exception de cette discordance de la superficie, je conclus qu'il y a concordance entre les titres, le cadastre et l'occupation.

Parcelle 3 (3 815 313), Feuillet 2 de 3

- Une clôture se situe sur la limite Est identifiée au plan ci-joint par les points 18 à 21. Un fossé se situe de part et d'autre de cette limite;
- Un fossé se situe sur la limite Sud identifiée par les points 21 et 22;
- Un fossé, localisé sur le lot 3 815 308, longe les limites Ouest et Sud-Ouest identifiées au plan ci-joint par les points 28 à 34;
- Des repères d'arpentage ont été trouvés à certains sommets des limites de la propriété à l'étude qui séparent le lot 3 815 308; soit aux sommets identifiés au plan ci-joint par les points : 29, 30, 33, 40 et 42;
- La clôture de l'emprise du chemin du Cap-Tourmente se situe sur la limite Nord du lot 3 815 313.

Le lot 3 815 313 du cadastre du Québec est conforme au lot 479 du cadastre de la Paroisse de Saint-Joachim dans ses dimensions, dans ses limites et dans sa contenance.

Je conclus qu'il y a concordance générale entre les titres, le cadastre et l'occupation; sous réserve des observations décrites au paragraphe 2.5.

Parcelle 4 (3 815 378), Feuillet 3 de 3

- Une clôture se situe sur une partie de la limite Est identifiée au plan ci-joint par les points 46 et 47;
- Des vestiges de clôture ont été retrouvés sur les limites Ouest et Sud identifiées au plan ci-joint par les points 48, 49 et 50;
- Une ligne électrique, un fossé et un chemin, localisés sur le lot 3 815 379, longent la limite Est identifiée au plan ci-joint par les points 50 et 51;
- La limite Sud-Ouest correspond à l'alignement donné par le Cours d'eau des Graves. Un chemin localisé sur le lot 3 815 263, longe cette limite. Également, je constate qu'une ligne électrique se situe de part et d'autre d'une partie de cette limite identifiée au plan ci-joint par les points 53, 54 et 55.
- Un repère d'arpentage a été trouvé sur la limite Nord, soit au coin identifié au plan ci-joint par le point 56;
- Les limites Ouest, Nord-Ouest et Nord, identifiées au plan ci-joint par les points 58 à 75, correspondent au centre du Ruisseau du Petit Sault;
- Un repère d'arpentage a été trouvé au sommet identifié au plan ci-joint par le point 76;
- Des vestiges de clôture ont été retrouvés sur la limite Ouest, identifiée au plan ci-joint par les points 76 à 78;
- On retrouve une borne à chaque extrémité de la limite Nord-Ouest identifiée au plan ci-joint par les points 78 et 45.

Le lot 3 815 378 du cadastre du Québec précise les mesures cadastrales du lot 478 du cadastre de la Paroisse de Saint-Joachim. Les dimensions de la présente propriété sont maintenant définies par ce lot et l'article 19.2 de la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois (L.R.Q., chapitre R-3.1), vient donner une force prépondérante aux données de celui-ci. Donc la description technique indiquée à l'item 2.3 du présent rapport est la vraie description de la propriété telle qu'actualisée.

Je conclus qu'il y a concordance générale entre les titres, le cadastre et l'occupation.

Tout de même, j'ai constaté que la mesure cadastrale des limites Est et Ouest ne correspond pas à la mesure que j'obtiens suivant la position des bornes que j'ai mesurées sur la limite Nord-Ouest identifiée au plan ci-joint par les points 78 et 45. Les différences constatées sont les suivantes :

| Limite | Cadastre (m) | Mesuré (m) |
|---------------|--------------|------------|
| Est (45-46) | 1 983,22 | 1 982,86 |
| Ouest (77-78) | 382,07 | 382,35 |

2.5 EMPIÈTEMENT

Je constate que le chemin de gravier situé sur le lot 3 815 314 empiète sur une partie du lot 3 815 313. Ce chemin excède, d'au maximum 1,80 mètre, la limite de propriété identifiée au plan ci-joint par les points 25 et 26.

Je n'ai trouvé aucun autre empiètement exercé ou souffert affectant la propriété.

2.6 BORNAGE

Il existe un procès-verbal de bornage publié au bureau de la publicité des droits de Montmorency, le 24 octobre 1968 sous le numéro 52 374, qui concerne la limite Est de la propriété identifiée au plan ci-joint par les points 46, 47, 18, 19, 20 et 21.

Un second procès-verbal de bornage a été publié au bureau de la publicité des droits de Montmorency, le 13 juin 1958 sous le numéro 38 950; il concerne la limite Nord-Ouest identifiée au plan ci-joint par les points 78 et 45.

Le tout tel que montré au plan ci-joint..

2.7 DROITS ACCESSOIRES AU DROIT DE PROPRIÉTÉ

2.7.1 SERVITUDE(S) PUBLIÉE(S) (Fonds dominant)

Lors de mes recherches, j'ai constaté que l'immeuble bénéficie de la servitude suivante, savoir :

- Une servitude de passage sur le lot 3 815 263 en faveur du lot 3 815 378, publiée au bureau de la publicité des droits de Montmorency, sous le numéro 17 369 762;

Je n'ai trouvé aucune autre servitude publiée au bénéfice de la propriété à l'étude.

2.7.2 SERVITUDE(S) APPARENTE(S) (Fonds dominant)

Je n'ai trouvé aucune servitude apparente en faveur de cette propriété à l'exception des fils, poteaux et autres éléments d'utilité publique la desservant.

L'immeuble pourrait être sujet aux droits potentiels d'Hydro-Québec d'occuper une partie de la propriété pour fins d'installations des circuits, poteaux et équipement nécessaires au branchement et au

réseau, le tout en vertu des conditions de service d'électricité telles qu'approuvées par la décision D-2008-028 de la Régie de l'énergie.

2.7.3 OUVERTURE ET VUES (Fonds dominant)

En référence aux articles 993 à 996 du code Civil du Québec, je n'ai constaté aucune irrégularité.

2.8 MITOYENNETÉ

Les murs de ce bâtiment principal ne sont pas mitoyens.

3. CONSTRUCTIONS

3.1 DESCRIPTION DES STRUCTURES, BÂTIMENTS ET DÉPENDANCES

Il n'existe aucun bâtiment sur l'immeuble objet du présent certificat.

3.2 GESTION DES EAUX USÉES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Je n'ai localisé aucun système de gestion des eaux usées et aucun puits sur la propriété à l'étude.

Tel que spécifié à l'item 4.1.1 du présent rapport, la propriété est traversée par une servitude d'aqueduc et d'égout de la Municipalité.

4. LIMITATION À L'EXERCICE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

4.1 LIMITATION D'ORDRE PRIVÉ

4.1.1 SERVITUDE PUBLIÉE (Fonds servant)

Lors de mes recherches, j'ai constaté que cet immeuble est sujet aux servitudes suivantes :

- Une servitude en faveur de Québec Power company, sans localisation précise, publiée au bureau de la publicité des droits de Montmorency, sous le numéro 25 098;
- Des servitudes d'aqueduc et d'égout en faveur de la Municipalité de Saint-Joachim, publiées au bureau de la publicité des droits de Montmorency, sous les numéros 19 947 128, 20 656 075 et 20 656 158.

4.1.2 SERVITUDE APPARENTE (Fonds servant)

Je constate que la ligne électrique desservant le lot 5 644 620 (au Nord du lot 3 815 378) traverse le lot 3 815 378 sans servitude publiée.

Je n'ai trouvé aucune autre servitude apparente contre cette propriété à l'exception des fils, poteaux et autres éléments d'utilité publique la desservant.

L'immeuble pourrait être sujet aux droits potentiels d'Hydro-Québec d'occuper une partie de la propriété pour fins d'installations des circuits, poteaux et équipement nécessaires au branchement et au réseau, le tout en vertu des conditions de service d'électricité telles qu'approuvées par la décision D-2008-028 de la régie de l'énergie.

4.1.3 OUVERTURES ET VUES (Fonds servant)

En référence aux articles 993 à 996 du Code civil du Québec, je n'ai constaté aucune irrégularité.

4.2 LIMITATION D'ORDRE PUBLIC

4.2.1 AVIS D'EXPROPRIATION ET RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES

Il n'y a pas d'avis d'expropriation ou de réserve pour fins publiques qui affecte cette propriété. (L.R.Q., c. E-24)

4.2.2 LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET RÈGLEMENT MUNICIPAL SIMILAIRE

Selon le registre foncier, aucun avis n'est publié à l'effet que cet immeuble constitue un bien patrimonial ou est situé, en tout ou en partie, à l'intérieur d'une aire de protection ou d'un site patrimonial en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (c. P-9.002).

Aucune disposition similaire pouvant apparaître au règlement municipal de zonage n'affecte cette propriété.

4.2.3 LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES

L'immeuble faisant l'objet du certificat est situé dans la zone agricole (L.R.Q., c.P. -41.1).

4.2.4 BANDE DE PROTECTION RIVERAINE

La propriété à l'étude est sujette à la bande de protection riveraine applicable aux cours d'eau suivants :

- Ruisseau le Petit Sault
- Cours d'eau des Graves

- Fleuve St-Laurent

Le tout tel que montré au plan ci-joint.

4.2.5 ZONE INONDABLE

Cet immeuble n'est pas situé dans une zone à risque d'inondation en vertu des règlements municipaux.

L'immeuble n'est pas situé dans une zone à risque d'inondation cartographiée en vertu d'une Convention signée en 1976 entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec relative à la cartographie et à la protection des plaines d'inondation et au développement durable des ressources en eau.

4.2.6 ZONE DE PROTECTION, ZONE À RISQUE

Cet immeuble n'est pas situé à l'intérieur d'une zone de protection ou d'une zone à risque établie par le règlement municipal de zonage.

4.2.7 ZONE AÉROPORTUAIRE

Le bien-fonds objet du présent certificat de localisation n'est pas situé, en tout ou en partie, à l'intérieur d'une zone aéroportuaire (L.R.C., c. A-2).

4.2.8 ENSEMBLE IMMOBILIER

L'immeuble, objet dudit certificat de localisation, ne présente aucun des éléments apparents d'un ensemble immobilier au sens de l'article 45 de la Loi sur la Régie du Logement (L.R.Q., c.R-8.1).

4.2.9 RÈGLEMENTS D'URBANISME

Cette propriété faisant l'objet du présent certificat de localisation est incluse dans les zones 18-A, 19-A, 48-A, 49-A et 50-A du règlement de zonage de la municipalité de la Paroisse de Saint-Joachim.

5. **GÉNÉRALITÉ**

5.1 **PLAN**

Le plan ci-joint portant la minute 1446 du soussigné illustre l'immeuble ci-haut désigné, sa contenance et les principaux éléments qui l'occupent. Il fait partie intégrante du présent certificat de localisation.

5.2 SYSTÈME DE MESURES

Les distances indiquées dans ce certificat de localisation sont en mètres, le tout tel que montré sur le plan ci-joint et portant le numéro 1446 de mes minutes.

5.3 UTILISATION DES DOCUMENTS

Le présent rapport et le plan l'accompagnant doivent faire partie, selon les renseignements obtenus, de la documentation requise pour des fins de vente et financement de la propriété. Le présent certificat de localisation ne doit pas être utilisé ou invoqué pour d'autres fins sans autorisation écrite du soussigné ou du détenteur de son greffe.

5.4 CERTIFICAT

Je certifie que j'ai vérifié les éléments mentionnés aux paragraphes 1° à 23° du premier alinéa de l'article 9 du Règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation (c. A-23, r.7.1).

Je certifie que le présent rapport et le plan l'accompagnant sont conformes aux renseignements obtenus par le mesurage et l'observation des lieux et à ceux fournis par les documents que j'ai pu recueillir.

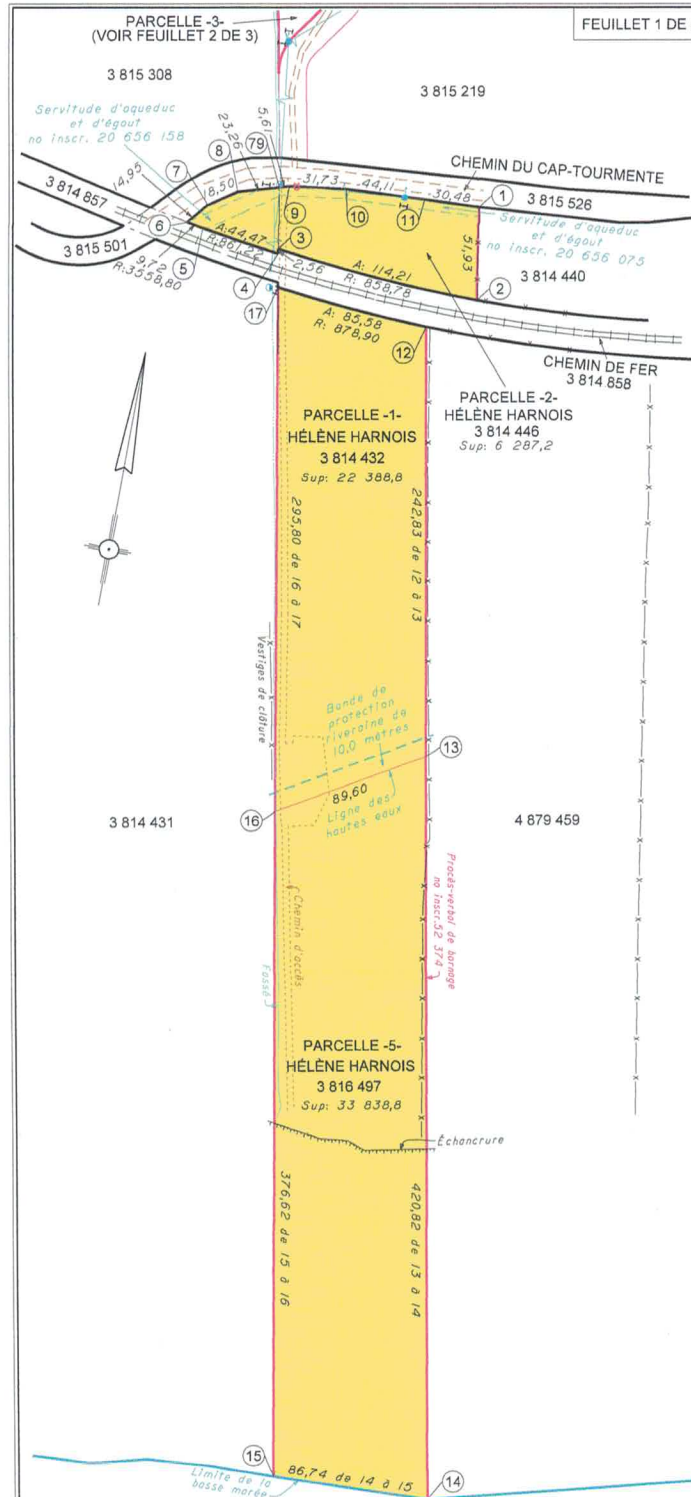
Préparé à Québec le 14 décembre 2015, sous le numéro 1446 de mes minutes.

Ecce Terra arpenteurs-géomètres SENCRL

Par:



Stéphane Lemay, a.-g.



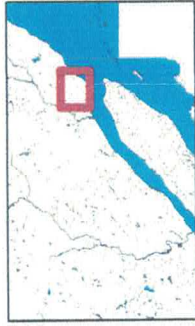
- LÉGENDE**
- ⊠ Vole d'aqueduc
 - ⊙ Repère d'arpentage
 - x- Clôture
 - Filis aériens
 - ⊕ Poteau pour filis aériens
 - ⊠ Houblon

N.B. Ce plan fait partie intégrante du certificat de localisation qui est dressé pour fins de vente et/ou d'hypothèque. Il ne doit pas être utilisé ou invoqué pour d'autres fins sans autorisation écrite du sous-signé.
 N.B. Levé terrain en date du 14 novembre 2015.
 N.B. Date des recherches 17 décembre 2015.
 N.B. Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (SI).

| | |
|-----------------|---|
| PLAN JOINT | : AU CERTIFICAT DE LOCALISATION |
| PROPRIÉTAIRE(S) | : HÉLÈNE HARNOIS |
| LOT(S) | : 3 814 432, 3 814 446, 3 815 313, 3 815 378 ET 3 816 497 |
| CADASTRE | : DU QUÉBEC |
| CIRC. FONCIÈRE | : MONTMORENCY |
| MUNICIPALITÉ | : PAROISSE DE SAINT-JOACHIM |
| M.R.C. | : LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ |

| | | | |
|------------------------------|--------------------------|---|-------------------|
| Préparé à VILLE DE QUÉBEC | Date 14 DÉCEMBRE 2015 | Echelle 1 : 2000 | Dossier 24508g |
| | | Par : <i>Stéphane Lemay</i> STEPHANE LEMAY, o.g. Minute: 1446 | |

Hélène Harnois
 Plan d'aménagement
 Lot 3815313, 3815376
 3814432, 3814446, 3816497
 St-Joachim



Légende

- Bois du petit cap
- chemin secondaire
- Courbe de niveau
- Route
- Rivière
- Cours d'eau
- ligne de transport d'énergie



Echelle: **1:30 000**

Groupement forestier de
 Québec-Montmorency Inc.
 Préparé par: Roger Roy

